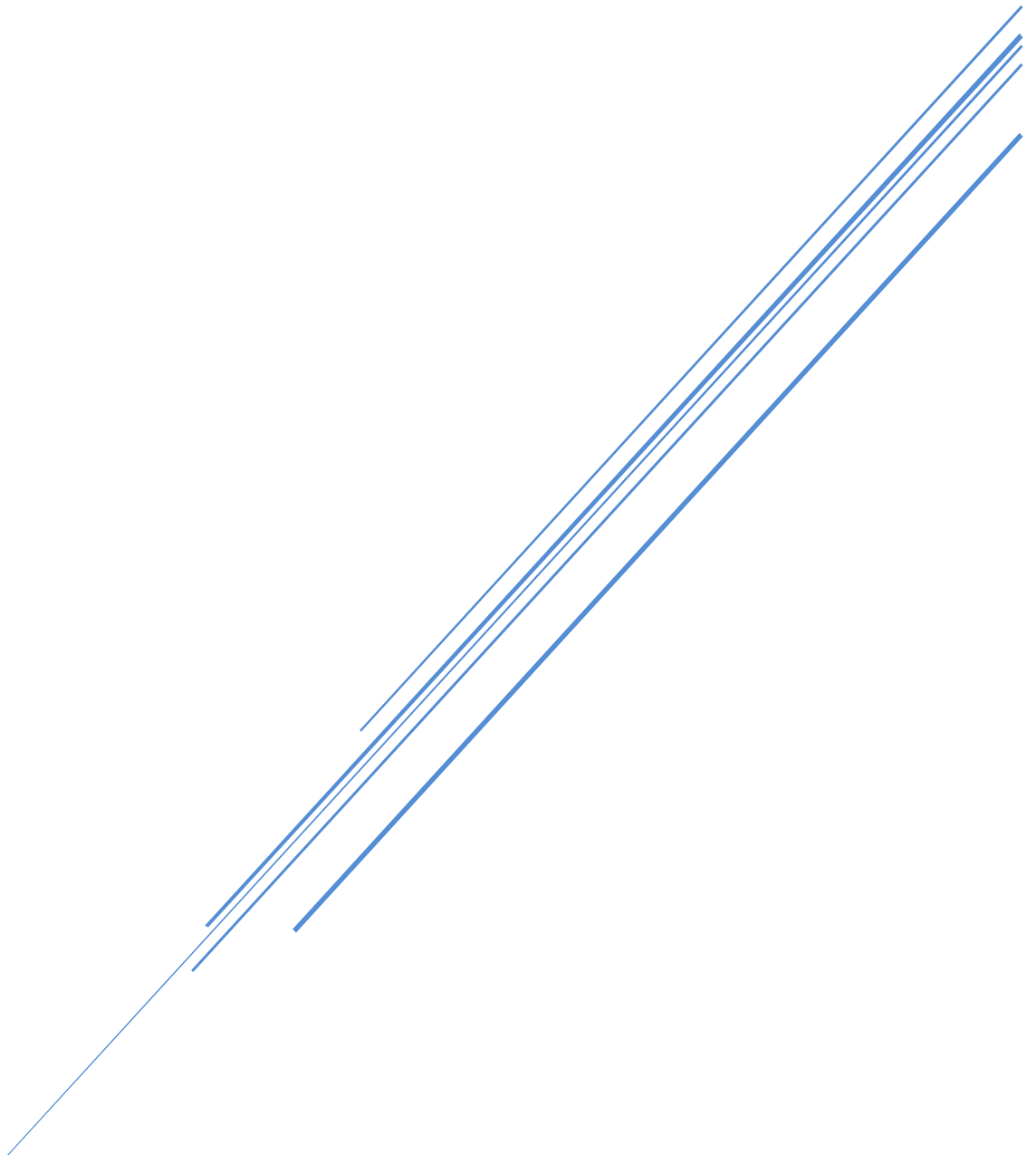


# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ UAICF NORD

Samedi 7 avril 2018 à Longueau

**Procès-verbal**





# Assemblée générale du comité UAICF Nord samedi 7 avril 2018 à Longueau

## *Ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Appel des délégués et distribution des bulletins de vote
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2017 à Arras
4. Rapport moral de l'exercice 2017
5. Trésorerie :
  - a. rapport financier 2017,
  - b. rapport des vérificateurs aux comptes,
  - c. budget prévisionnel 2019,
  - d. désignation des vérificateurs aux comptes.
6. Rapport de communication
7. Rapports d'activités :
  - a. Commissions spécialisées
  - b. Rapports annuels des associations
8. Questions diverses posées par les associations
9. Fixation du lieu de l'assemblée générale 2019
10. Élection des membres du conseil d'administration du comité UAICF Nord
11. Allocutions des personnalités
12. Remise des médailles et diplômes

# Associations

## Étaient présentes

### *CER Paris-Nord*

Association artistique des chemins de fer français, La Voie du son, Ciné-photo-club de Paris-Nord, Association culturelle DOM-TOM de Chambly et environs, Harmonie de Chambly Moulin-Neuf, Orchestre d'harmonie du chemin de fer du Nord, Cercle culturel des cheminots du Nord, Amis de l'Oise et du chemin de fer, Club Microfer de Paris-Nord, Club ferroviaire de Creil et environs.

### *CER Picardie*

Club de bridge des cheminots d'Amiens, Photo-club des cheminots d'Amiens-Longueau, Association des modélistes d'Amiens-Longueau, Avenir musical des cheminots de Longueau, ARPDO & Rotonde 80, Audio-vidéo spectacles cheminots, Microfer Amiens, Association ternoise de modélisme ferroviaire, Art et Déco d'Amiens, Microfer Tergnier informatique et photo, Les Magiciens d'abord.

### *CER Nord-Pas-de-Calais*

Société des arts graphiques d'Hellemmes, Art et déco cheminots d'Avion, Microfer UAICF Lille, Renaissance artistique de Lille-Délivrance, Union artistique et intellectuelle des cheminots de Douai, École de danses Coppelia, Groupement artistique des cheminots calaisiens, Photo-club cheminot de Lambres et Douai, Littoral Photo, Arts et savoirs de femmes.

## Étaient représentées par pouvoir

Club de l'amitié des cheminots de Creil-Nogent, École de Musique SNCF Georges Fornet, Motiv'Danse de Tergnier, Association de modélisme ferroviaire de Thiérache.

## Étaient excusées

Association des cheminots créoles de Paris-Nord, Cercle de loisirs éducatifs de Chambly, Cercle artistique des cheminots Saint-Quentinois, Tarot-club cheminot de Longueau, Centre d'études artistiques somainois, , Union Musicale des Cheminots de l'Artois, Vlaandrail.

## Était absente

Cercle Chorégraphique des cheminots de Lens.

# Conseil d'administration

## Étaient présents

|                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| Pierre Hanar        | Président                       |
| Michel Guinan       | Vice-président                  |
| Jean-Jacques Gondo  | Vice-président                  |
| Georges Wallerand   | Secrétaire                      |
| Pascal Chabot       | Secrétaire adjoint              |
| Yvon Leleu          | Trésorier                       |
| Philippe Lecoq      | Trésorier adjoint               |
| Lucien Charloton    | Administrateur                  |
| Gérard de Beukelaer | Administrateur                  |
| Michèle Karafa      | Administratrice                 |
| Arlette Galhaut     | Administratrice suppléante      |
| Pierre Miguel       | Consultant                      |
| Nathalie Bayard     | Vérificatrice aux comptes UAICF |
| Claudy Muzeaux      | Vérificateur aux comptes CCGPF  |

## Secrétariat

*Saliha Mahjoub*

## Étaient excusés

|                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| Hervé Darras          | Administrateur           |
| Jean Noël Maternowski | Administrateur suppléant |

## Étaient absents

CER SNCF Mobilités de Paris-Nord  
CER SNCF Mobilités de Picardie  
CER SNCF Mobilités de Nord-Pas-de-Calais

## Étaient invités

|                    |   |
|--------------------|---|
| Ghislain Heinen    | Président général de l'UAICF  |
| Colette Finet      | Maire de Longueau   |
| Nathalie Marchand  | Conseillère municipale et départementale                            |
| Gérard Têtu        | Ancien Président du comité UAICF Nord                               |
| Michelle Fieulaine | Présidente d'Échange d'idées travaux et fantaisies - <i>excusée</i> |

## Commissions techniques régionales

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Patrick Defoi         | Commission technique régionale de variétés - <i>excusé</i> |
| Odette Augier         | Commission technique régionale de théâtre                  |
| Christiane Barrilliot | Commission technique régionale d'arts manuels              |

## 1) Ouverture de l'assemblée générale

M. Hanar, président du comité UAICF Nord, ouvre la séance à 10 h 20. Il remercie de leur présence les représentants des associations du comité, Mme Colette Finet, Maire de Longueau, M. Ghislain Heinen, Président générale de l'UAICF ainsi que M. Gérard Têtu, ancien Président du comité UAICF Nord. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue.

Il s'exprime ensuite en ces termes :

*« Mesdames, Messieurs,*

*Chers Amis,*

*La mairie, en la personne de son maire, Madame Colette Finet, la ville de Longueau nous accueille. Tous ici apprécient sa bienveillance, elle est le témoignage d'une attention toute particulière de considération envers les activités associatives municipales et cheminotes.*

*Un grand merci chaleureux et sincère à Madame le Maire, à son équipe, ainsi qu'à la ville de Longueau.*

*Longueau, ville voisine d'Amiens, a été une étoile ferroviaire construite par la Compagnie des Chemins de Fer du Nord en 1846.*

*Les cités cheminotes jardins et ouvrières font qu'aujourd'hui la ville de Longueau possède une originalité d'habitat presque exclusivement individuel.*

*Ville de plus de cinq mille Longacoissiennes et Longacoissiens, elle est limitrophe de celle d'Amiens, elle ne fait pratiquement qu'une seule et même agglomération.*

*Son passé de ville cheminote est rappelé par un superbe locotracteur restauré magnifiquement par l'association UAICF « ARPDO & rotonde 80 ». Il orne le Rond-Point de la Paix.*

*Depuis plus d'un siècle nombre de maires ont été des cheminots engagés.*

*Associations sportives et artistiques animent cette belle commune au passé laborieux certes, mais avec un présent tout à son honneur vouée à un avenir prometteur.*

*L'UAICF fête et célèbre quatre-vingts années d'existence et vous animatrices et animateurs pouvez être fiers de poursuivre l'idée, l'œuvre, la tâche que s'étaient fixée nos aînés : la culture cheminote.*

*Bien que depuis 1986 les subventions et dotations soient bloquées alors que la masse salariale de l'entreprise ne cesse d'augmenter, grâce à votre dynamisme et votre implication nous SURVIVONS.*

*Jusqu'à quand ?*

*Alors, je demande aux administrateurs de l'UAICF, à ses membres élus gérants et garants, aux membres de droits distributeurs, répartiteurs, une réponse précise, claire et concise à la requête suivante :*

*Le comité nord demande la publication de la somme versée par l'entreprise au CCGPF ainsi que sa répartition détaillée.*

*Merci pour votre présence, merci d'avoir été attentif à mon propos.*

*Bons travaux d'assemblée générale.*

M. Hanar invite ensuite les participants à examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

## 2) Appel des associations et distribution des bulletins de vote

M. Hanar procède à l'appel des associations présentes et représentées. Sur les 43 associations que regroupe le comité Nord :

- 31 sont présentes,
- 4 sont représentées par pouvoir,
- 7 sont excusées,
- 1 est absente.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## 3) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2017 à Arras

M. Hanar signale qu'aucune demande de modification relative à ce document n'est parvenue au secrétariat du comité. En conséquence et en l'absence d'intervention en séance, il soumet ce procès-verbal au vote des participants qui l'approuvent à l'unanimité.

## 4) Rapport moral 2017

Aucune observation n'est émise concernant ce document et M. Wallerand, secrétaire du comité Nord, n'a aucun commentaire à ajouter à ses propos. M. Hanar soumet le rapport moral au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

## 5) Trésorerie

### a) Rapport financier 2017

M. Leleu, trésorier du comité, donne lecture en séance du rapport financier et compte de gestion arrêté au 31 décembre 2017 :

|  |                    |
|--|--------------------|
| • <b>Charges :</b>                     |                    |
| ▪ Subventions                          | 28 977,00 €        |
| ▪ Manifestations, concours, stages ... | 11 150,74 €        |
| ▪ AG, CA, Bureau ...                   | 4 263,77 €         |
| ▪ Administration, dépenses générales   | 8 516,78 €         |
| ▪ Cotisations des adhérents            | 4 782,00 €         |
| ▪ <b>TOTAL DES CHARGES</b>             | <b>57 690,29 €</b> |
| • <b>Produits :</b>                    |                    |
| ▪ Subventions                          | 51 587,00 €        |
| ▪ AG, CA, Bureau ...                   | 630,00 €           |

|                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| ▪ Revenus des placements    | 125,40 €           |
| ▪ Produits exceptionnelles  | 97,79 €            |
| ▪ Cotisations des adhérents | 4 785,00 €         |
| ▪ <b>TOTAL DES PRODUITS</b> | <b>57 225,19 €</b> |
| ▪                           |                    |

Concernant l'état de rapprochement, deux chèques n'ont pas été débités :

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| ▪ Déplacement ATMF Nantes   | 370,00 € |
| ▪ Stage de porcelaine + CTN | 106,60 € |
| ▪ Imprimeur One Printers    | 83,50 €  |

Une question relative à la location du photocopieur ayant été posée, M. Leleu indique que le loyer prendra fin en mai prochain et que le comité Nord fera l'acquisition d'un nouveau copieur. Un prêt à taux 0 sera demandé à l'Union pour régler cet achat.

Les frais de téléphone, d'un montant de 727,72 €, représentent l'abonnement annuel du comité à Orange.

### **b) Rapport des vérificateurs aux comptes**

M. Hanar invite Mme Bayard et M. Muzeaux, vérificateurs aux comptes, à présenter leur rapport à l'assemblée générale, document qui fait l'objet de l'annexe 1.

À M. De Beukelaer qui demande ce que signifient « journaux » et « grand livre », il est répondu qu'il s'agit de termes utilisés en comptabilité et qui désignent les documents d'enregistrement comptable : le premier de façon chronologique et le second, par poste comptable.

M. Pucel demande comment s'explique la différence de 3 € entre les cotisations versées et les cotisations reçues. Mme Bayard informe que le comité Nord calcule les cotisations des associations sur les effectifs 2017 alors que l'Union les calcule sur les effectifs 2016, d'où ce décalage.

### **c) Budgets prévisionnels 2019**

Ce document ne fait l'objet d'aucun commentaire.

En conclusion, M. Hanar soumet le rapport financier, celui des vérificateurs aux comptes et le budget 2019 au vote de l'assemblée générale qui les approuve à l'unanimité.

### **d) Désignation des vérificateurs aux comptes**

Sur invitation de M. Hanar, il est procédé à la désignation des vérificateurs aux comptes pour l'année 2019. En l'absence d'autres candidatures, Mme Bayard et M. Muzeaux se représentent et sont reconduits dans leurs fonctions à l'unanimité des participants.

M. Hanar tient à rappeler que Mme Bayard est également salariée à l'UAICF et qu'elle a pris une demi-journée sur ses congés pour pouvoir vérifier les comptes du comité Nord. Qu'elle en soit remerciée.

M. Chabot demande si l'UAICF ne peut pas la dégager une demi-journée dès lors qu'elle intervient au service de l'UAICF.

M. Heinen précise qu'il ne peut prendre seul une décision de cette nature. Il considère qu'une mission qui dérogerait à celles prévues au contrat de travail d'une salariée de l'UAICF doit obtenir l'accord du conseil d'administration qui, seul, a qualité d'employeur. Bien entendu, cette demande sera étudiée et une réponse officielle lui sera apportée.

## **6) Rapport de communication**

M. Wallerand, chargé de la communication, donne lecture d'un extrait de son rapport joint au dossier :

*« Déjà, il existe un moyen, nous y mettre à plusieurs et les élus des CE sont les mieux placés pour établir des passerelles entre nos associations et les cheminots. C'est pour cette raison, entre autres, que le code du travail précise que les conseils d'administration des associations d'entreprises doivent (et non peuvent...) être composés au moins par moitié de membres de droit désignés par le CE, choisis de préférence parmi les adhérents desdites associations. Nous serions comblés si chaque CE désignait dans chacune des nôtres au moins l'un de ses représentants, élu ou non, qui pourrait établir et entretenir ce lien entre nos deux structures. A la lecture des rapports annuels des associations c'est loin d'être le cas et c'est pourtant indispensable pour avancer vraiment. »*

En complément de sa contribution écrite et pour conforter son propos, M. Wallerand cite un élément concret. Il informe l'assistance que les secrétaires des trois CER qui composent le territoire du comité Nord ont été invités à participer à la présente assemblée générale. Force est de constater qu'aucun d'eux n'assiste aujourd'hui à nos travaux ou ne s'y est fait représenter. Qui plus est, aucune lettre d'excuse de leur part ne nous est parvenue.

Il trouve cette attitude révélatrice du désintérêt total de certains élus à l'égard du mouvement culturel cheminot - animé par des bénévoles - et qu'ils sont pourtant tenus de soutenir et de promouvoir dans l'entreprise.

Il rappelle également que la subvention versée à l'UAICF n'a pas été augmentée depuis 1986 alors que la masse salariale avait déjà augmenté de plus de 46 % en 2011 et qu'elle n'a cessé de progresser depuis cette date.

La parole est ensuite donnée à M. Gondo, responsable de la communication internet du comité Nord. Il indique à l'assemblée qu'en plus d'une mise à jour régulière du site, il fait aussi le point sur la situation des sites des associations du comité. Le tableau récapitulatif est intégré au dossier de la présente assemblée générale mais afin d'en faciliter la lecture, il reprendra l'an prochain, pour l'AG 2019, les noms des associations.

Il rappelle qu'il est indispensable que chaque association identifie l'UAICF sur son site internet en y ajoutant le nouveau logo (ou celui des 80 ans pour l'année 2018). De plus, il convient d'y insérer au moins un lien vers le site du comité Nord. Pour résumer la situation actuelle, il indique que, sur les 43 associations que compte le comité, seulement 35 sont dotées d'un site internet dont 21 sont à jour.

Concernant ces mises à jour, il a noté que certaines associations ont fait le nécessaire suite à la lecture de ce tableau.



M. Gondo ajoute que pour les associations qui n'ont pas encore de site, se doter d'un blog serait déjà un premier et grand pas pour se faire connaître sans avoir de connaissances approfondies en informatique. Certains d'entre eux comme « overblog » ou « simplesite » sont très simples à installer et à utiliser, de plus, ils sont gratuits.

M. Chéron rappelle que, lors de l'assemblée générale du comité Nord à Arras, avait été envisagée l'éventualité d'une journée de formation à cet outil, réalisée par un club Microfer du comité Nord, et il avait été fait appel à candidature. M. Szczepanski, sollicité en ce sens, avait alors indiqué qu'il ne disposait pas des connaissances suffisantes pour une telle formation. Par contre, il avait fait savoir que son club, Microfer Paris-Nord, disposait de suffisamment d'espace et de matériel informatique pour accueillir les stagiaires, le cas échéant.

Le comité Nord, retenant cette piste, s'efforcera d'avancer sur ce dossier en recherchant des volontaires qui voudront bien s'investir dans cette formation d'une grande utilité au renforcement de notre politique de communication. Pour le blog, M. Gondo pourrait se rapprocher de Mme Bayard pour mettre en place une procédure de formation ouverte à tous après accord de M. Heinen.

## **7) Rapports d'activités**

### **a) Commissions spécialisées**

M. Hanar invite les rédacteurs à ajouter en séance, s'ils le souhaitent, des éléments complémentaires à leurs rapports :

- **Bridge**

M. Charlet, excusé, est représenté par M. Durville.

Ce dernier indique que les locaux du club sont en panne de chauffage et qu'il est difficile de pratiquer des activités dans de telles conditions. Quelles sont les solutions ?

M. Heinen indique que la situation est délicate car il s'agit en l'occurrence d'un conflit entre la SNCF et le CE.

- **Chorégraphie**

Rien à ajouter.

- **Cinéma-vidéo**

Rien à ajouter au rapport. En revanche, M. Maloberti informe l'assistance qu'il a reçu un courriel lui annonçant que le prochain concours national de cinéma-vidéo serait organisé par le comité Nord. Il s'étonne de n'avoir pas été avisé plus tôt et il faudra faire très vite pour trouver une salle puis établir le budget de cette manifestation.

- **Arts et Traditions Populaires**

M. Charloton soulève une difficulté d'importance qui se pose à l'occasion de chacun de ces festivals, c'est le transport de matériel. C'est trop encombrant pour utiliser le train et la location d'un car s'avère très coûteuse.

M. Hanar indique, d'une part, que le comité Nord n'a pas de solutions à apporter à ce problème, d'autre part, mais il rappelle que la situation financière de l'AC DOM TOM est convenable.

- **Modélisme**

Rien à ajouter.

- **Musique**

2017 fut une année calme, 2018 sera plus active. Rien à ajouter.

- **Arts Graphiques et Plastiques**

Mme Maternowski est excusée. Aucun commentaire n'apparaît au rapport

- **Photographie**

Mme Galhaut n'a rien à ajouter à son rapport. Comme tous les ans, elle regrette l'absence de relations avec les photographes du CLEC de Chambly.

- **Théâtre**

Rien à ajouter.

- **Variétés**

M. Defoi est excusé.

- **Informatique**

Mme Haution est excusée.

- **Arts manuels**

Rien à ajouter. Aucune nouvelle des adhérents du CLEC de Chambly.

## **b) Rapports annuels des associations**

M. Hanar informe l'assemblée des difficultés rencontrées à recevoir les rapports annuels 2017. Les derniers sont parvenus au comité Nord mi-mars, alors que la date limite de retour est le 15 janvier. Il explique qu'après réception des documents, ceux-ci sont vérifiés, éventuellement corrigés puis signés par le Président du comité. Ensuite, ils sont saisis sur informatique et transmis au Siège de l'UAICF. Cette procédure demande beaucoup de temps et les difficultés s'accroissent si les rapports annuels sont transmis tardivement.

M. Wallerand insiste sur l'importance du respect de la date limite de renvoi des rapports annuels. Les retards perturbent l'ensemble des procédures administratives de l'UAICF, état des effectifs, calcul des subventions, etc. Il précise à ce propos que, cette année, le dossier d'assemblée générale n'a pu être adressé aux associations dans les temps impartis en raison d'absences d'informations dues à ces retards.

M. Heinen insiste sur l'importance du rapport annuel qui constitue le lien entre l'association et l'UAICF. Il permet de connaître l'activité de l'association, les nouveaux adhérents, etc. et lui permet de percevoir une subvention de fonctionnement. De plus, il fait apparaître le bilan financier présenté à l'assemblée générale de l'association et les liens avec le CE de rattachement.

Dans la partie «effectifs», il existe une ligne « nouveaux adhérents » qu'il faut compléter si l'association a fait de nouvelles adhésions. Chaque nouvel adhérent doit recevoir les statuts et le livret d'accueil et il faut prendre le temps de lui expliquer le fonctionnement de l'association et de l'UAICF.

## **9) Questions diverses**

### **Question 1 - par l'AC DOM TOM de Chambly :**

L'association a fait part au comité d'un futur déménagement dans un bâtiment en cours de construction, à une date inconnue à ce jour. M. Hanar n'a pu répondre dès lors que le comité n'a pas d'information concernant les conditions de relogement de l'association.

M. Heinen indique que ce projet existe à Chambly depuis la fermeture de la salle de fêtes il y a dix ans. Le CE de Paris-Nord a négocié la construction nouveau bâtiment avec la SNCF. La condition émise par l'entreprise pour réaliser ce projet était la libération des locaux actuels par l'AC DOM TOM et l'Harmonie de Chambly pour démolition.

Le nouveau bâtiment comprendra d'une part, un grand espace, utilisable selon les circonstances comme salle de spectacles ou salle des fêtes, d'autre part, des locaux à destination des associations et d'un centre de loisirs. Les travaux ont débuté mais la date de leur fin n'est pas connue. Il faut se renseigner auprès de M. Martinez, président des activités sociales du CE de Paris-Nord.

### **Question 2 - par le Cercle artistique des cheminots Saint-Quentinois**

La question concerne l'avenir de l'association. Les responsables indiquent que les effectifs sont en baisse et demandent comment faire pour continuer dans ces conditions. M. Hanar informe qu'il n'a pas de réponse à apporter à cette question mais si quelqu'un a une proposition à faire, qu'il la communique.

### **Question 3 - par le Photo-Club d'Amiens-Longueau**

L'avenir après la réforme SNCF ?

M. Heinen, à qui M. Hanar passe la parole, indique que cet avenir n'est pas connu car il existe un conflit entre les organisations syndicales et la SNCF. De plus, est prévue une réforme structurelle qui consisterait à réduire le nombre de comités d'entreprise dont les territoires correspondraient à ceux des nouvelles zones géographiques administratives du pays. Donc la SNCF continuera à fonctionner.

Après les prochaines élections et la mise en place des nouvelles structures, l'UAICF tiendra son congrès auquel toutes les associations sont conviées auxquelles sera présenté le nouveau fonctionnement de l'entreprise et comment l'UAICF devra s'y adapter. Il rappelle que l'UAICF existe depuis 80 ans et qu'elle a toujours trouvé des solutions pour continuer à fonctionner. Par contre, demain ne sera pas mieux qu'aujourd'hui.

M. Pucel évoque le cas d'associations dont les adhérents cheminots dépendent de CE ou CER différents et pose cette question : comment ces différents CE ou CER peuvent-ils se faire représenter au sein de ces associations ?

Pour M. Heinen le problème n'existe pas. L'association Coppélia est rattachée géographiquement au CE SNCF Mobilités de Nord-Pas-de-Calais, la seule structure ayant la capacité juridique d'y désigner des membres de droit. Concernant la présence d'un représentant des CE dans les associations, il ajoute que

les statuts prévoient qu'un adhérent peut représenter le CE. M. Heinen n'est pas très favorable à cette idée car il préfère « adhérent à l'UAICF » que « représentant du CE ». Ainsi, le fait qu'un adhérent représente son CE dans son association, même si elle n'est pas située sur le territoire géographique dudit CE, lui paraît intéressant.

M. Wallerand rappelle que le code du travail précise que les membres de droit représentants les comités d'entreprise au sein des associations doivent être choisis de préférence parmi les membres de l'association. Jusqu'à présent, il n'a jamais eu connaissance de telles désignations dans les associations de l'UAICF qui seraient pourtant de nature à resserrer les liens entre ces deux structures.

M. Hanar indique ce que problème existe partout. À la lecture des comptes rendus des réunions des autres comités, il a constaté que les membres de droit sont le plus souvent inexistantes ou excusés.

Mme Marchand, conseillère municipale de Longueau, a bien compris que le plus important à l'UAICF était la mémoire des cheminots. Elle demande si l'Union n'a pas une expression à avoir en direction de la SNCF pour assurer la place des associations dans les CE et maintenir le mouvement associatif.

M. Heinen indique que l'UAICF devra s'adapter à la nouvelle situation. Pour s'y préparer, un colloque se tiendra en septembre 2018 avec la présence des représentants des comités d'entreprise. Le thème principal sera « qu'est-ce que la culture au sein de l'entreprise ? ». Pour le lien avec la SNCF, il est rompu mais pas de notre fait car l'entreprise sait que les associations existent. En effet, la SNCF, qui fête également ses 80 ans en 2018, a sollicité l'ensemble des associations pour se joindre à ce grand évènement. Il précise que le but premier de l'entreprise est de faire des économies et que les associations représentent un coût. Il rappelle que les charges sont payées par les CE mais également par la SNCF en tant que propriétaire. Une étude sur les locaux a été faite récemment auprès des associations pour recenser les m<sup>2</sup> sociaux et leur localisation. Elle sera utile pour l'UAICF après le regroupement des CE.

M. Guéry demande quel sera le statut des cheminots des réseaux TER qui iront travailler dans les nouvelles structures privées.

M. Heinen indique qu'avec le nouveau code du travail, la SNCF proposera aux cheminots concernés :

- soit de travailler dans l'entreprise qui reprendra la ligne TER et avec ses conditions,
- soit une proposition sera faite pour travailler sur une autre ligne,
- si le cheminot refuse les deux propositions, il ne fera plus partie de la SNCF.

#### **Question 4 - par la Société des arts graphiques d'Hellemmes**

La question évoque le refus d'adhérents extérieurs, en majorité dans l'association, refusent l'augmentation de la cotisation de l'association. M. Leleu déplore cette situation qui dure déjà depuis 9 ans.

M. Heinen répond qu'il n'y a pas de solution à apporter car l'UAICF n'impose rien, elle donne uniquement les règles pour rester affiliée au mouvement. Il explique ensuite les devoirs de l'association envers l'UAICF et ceux des adhérents envers l'association.

#### **Question 5 - par l'Union artistique et intellectuelle des cheminots français (UAICD)**

M. Hanar donne lecture de la question posée par M. Guéry, Président de l'UAICD. Cette question qui concerne plusieurs associations du comité Nord fait l'objet de l'annexe 2.

M. Hanar indique ensuite que ce courrier M. Guery a été soumis à la réflexion du conseil d'administration du comité Nord du 20 mars dernier. Il était bien entendu impossible d'apporter de réponse à ce niveau aux problèmes que pose à son association la modicité de la subvention annuelle de fonctionnement qui lui est attribuée par l'UAICF, à savoir 76 euros après déduction de 656 euros de cotisations, pour un effectif de 437 adhérents en 2016, passé à 479 en 2017.

Plus largement, cette situation concerne l'ensemble des associations qui pratiquent la danse à l'UAICF et, en particulier, celles du comité Nord qui totalisent à ce jour 1 512 adhérents. C'est une situation regrettable car elle pénalise une activité qui reste parmi les plus actives. De plus, elle ne coûte rien à l'entreprise, donc aux comités d'établissement dès lors que, pour la plupart, les associations qui pratiquent cette discipline sont hébergées dans des locaux municipaux. Néanmoins, elles restent fidèles à l'UAICF parce qu'elles sont toujours gérées et animées par les cheminots dont il faut souligner le mérite... mais, pour combien de temps encore.

Dans ces conditions, il appartient aujourd'hui à l'Union de prendre cette situation au sérieux et de lui apporter une solution au plus vite, ceci dans l'intérêt de tous. La question a été remise à M. Heinen.

M. Guéry demande qu'un geste soit fait par l'UAICF pour compenser le tarif préférentiel accordé aux cheminots par l'association.

M. Heinen précise que le pourcentage de cheminots au niveau national pour la danse est de 24 % et que l'UAICF n'a jamais désaffilié une association parce qu'il y avait plus d'extérieurs que de cheminots. Il demande un peu de temps pour d'étudier la question qui vient de lui être remise.

M. Wallerand rappelle qu'il y a 80 ans, la SNCF était forte de 500 000 cheminots ; ils ne sont plus que 144 000 aujourd'hui. Comment les associations de danse peuvent-elles continuer à vivre sans recruter des extérieurs ? C'est la même chose pour la musique et autres activités de groupe. Pour conclure son propos, il ajoute que le fait, pour le CCGPF, de refuser toute augmentation de nos subventions, toujours bloquées à leur niveau de 1985, n'est pas de nature à faciliter les choses.

## **10) Fixation du lieu de l'assemblée générale 2019**

M. Hanar signale que c'est au tour de la région Paris-Nord de prendre en charge l'organisation de la prochaine assemblée générale du comité Nord. Aucune décision précise de date et de lieu n'ayant pu être arrêtée ce jour, ces informations seront communiquées ultérieurement aux associations.

## **11) Élection des membres du conseil d'administration du comité**

M. Hanar informe l'assemblée de la démission de MM. Mandron et Maternowski de leur poste au conseil d'administration du comité Nord.

| <b>Résultats :</b>    | <b>inscrits : 76</b> | <b>exprimés : 76</b> | <b>bulletins nuls : 0</b> |
|-----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------|
| - Pierre Hanar        |                      | 70 voix              | réélu titulaire           |
| - Georges Wallerand   |                      | 68 voix              | réélu titulaire           |
| - Jean-Jacques Gondo  |                      | 71 voix              | réélu titulaire           |
| - Michel Guinan       |                      | 66 voix              | réélu titulaire           |
| - Gérard De Beukelaer |                      | 68 voix              | réélu titulaire           |

|                    |         |                |
|--------------------|---------|----------------|
| - Arlette Galhaut  | 70 voix | élue titulaire |
| - Pierre Miguel    | 76 voix | élu titulaire  |
| - Hervé Darras     | 58 voix | élu suppléant  |
| - Philippe Gambier | 50 voix | élus suppléant |
| - Alex Darmalingon | 47 voix | non élu        |

## **12) Allocutions des personnalités**

M. Hanar donne la parole à Mme Finet, Maire de Longueau (annexe 3), puis à M. Heinen, Président général de l'UAICF (annexe 4).

## **13) Remises des médailles et diplômes**

M. Hanar remet les médailles et diplômes aux récipiendaires présents ou représentés.

M. Hanar clôt la séance à 12 h 40 et remercie les participants pour la qualité de leurs interventions et la richesse des débats.

Georges Wallerand

Secrétaire du comité UAICF Nord

## ***Rapport des vérificateurs aux comptes***

Les vérificateurs aux comptes, Claudy Muzeaux et Nathalie Bayard, désignés par l'assemblée générale du comité Nord à Arras le 1<sup>er</sup> avril 2017, se sont réunis mardi 13 février 2018 au siège du comité UAICF Nord pour examiner les documents comptables de l'exercice 2017.

L'ensemble des documents demandés ont été fournis par les trésoriers, Yvon Leleu et Philippe Lecoq :

- carnets de chèques
- relevés bancaires
- journaux et grand livre
- plan de compte
- bilan et compte de résultats...

Aucune anomalie n'a été relevée et l'ensemble des opérations menées sont bien conformes à l'objet du comité UAICF Nord.

La technique employée pour le contrôle des pièces comptables a été celle du sondage. Un rapprochement a été fait avec le budget prévisionnel 2017 voté à l'assemblée générale. Les remboursements de certaines dépenses comme pour les manifestations sont faites dans le strict respect du budget. Les écarts ont ainsi été analysés et les trésoriers ont répondu à toutes les questions posées. Certaines pièces comptables sont remarquablement bien détaillées permettant ainsi une bonne ventilation comptable.

Des corrections ont été demandées et ont toutes été effectuées, notamment une concernant les subventions 2017 (2 077 €) non versées aux associations n'ayant pas adopté les nouveaux statuts de l'Union et qui sont ainsi reprises en charges à payer au bilan.

Une autre correction concerne le budget prévisionnel ; en effet, lors de la comparaison budget / bilan, il a été constaté que le comité Nord prévoyait 500 € en produits exceptionnels « autres » pour équilibrer le budget ; il a été conseillé de prévoir une ligne « appel à réserves ».

Il est demandé, pour faciliter le pointage et le contrôle des pièces comptables, de reporter sur les relevés bancaires le numéro des pièces comptables.

Le rapprochement bancaire a été effectué : les soldes des comptes bancaires sont conformes à ceux des états comptables.

Pour conclure, les documents présentés reflètent bien la situation comptable et financière du comité UAICF Nord.

Nous félicitons les trésoriers et nous donnons quitus à cet exercice.

Nathalie Bayard



Claudy Muzeaux



## Question posée par M. Guéry, Président de l'UAICD

### Remarque préliminaire sur les pourcentages de membres du GPF imposés par les statuts

Comme toutes les écoles de chorégraphies, notre effectif comporte une majorité de membres extérieurs au groupe public ferroviaire (GPF). Le nombre de membres de famille de cheminots n'est toutefois pas négligeable (32 en 2017 dont 21 pratiquants à qui nous accordons toujours une réduction tarifaire). Bien des associations adhérentes à l'UAICF n'atteignent pas un tel niveau.

Le nombre de membres du GPF suivra toujours la même tendance à l'augmentation que celui de l'ensemble des effectifs, dès lors que nous proposons des prestations de qualité reconnue. Par conséquent, j'estime que nous devons, dans le contexte actuel, privilégier sans contrainte l'ouverture à tout public des prestations offertes par nos associations.

La prise en considération, selon les statuts, d'effectifs estimés en pourcentage et non en valeur absolue apparaît injuste vis-à-vis des associations dont le fonctionnement nécessite un nombre élevé de participants. Il est regrettable que les nouveaux textes statutaires n'aient admis aucun discernement sur ce point.

Bien entendu, lorsque les locaux utilisés appartiennent à la SNCF, il est normal que la majorité des membres appartiennent au GPF et l'application des restrictions en pourcentage peut se justifier. Mais, de plus en plus, comme c'est notre cas, les locaux sont mis gracieusement à disposition par les municipalités.

### Questions relatives au niveau de la subvention de fonctionnement

1. Nous ne ménages pas nos efforts pour développer nos activités et les rendre attractives. Aussi sommes-nous très déçus de ne recevoir en retour comme subvention de fonctionnement que le minimum de 76 euros. Car la valeur des vignettes annuelles reçues vient en déduction du montant de la subvention accordée (*en 2017 pour l'UAICD: subvention de 732 € - vignettes 656 € pour l'ensemble de l'effectif de l'association*).

Le mode de calcul de cette subvention nous pénalise d'autant plus que la situation de nos effectifs progresse. Cela va l'encontre du bon sens ! À défaut de pouvoir modifier cette règle, j'estime qu'il conviendrait d'accorder une subvention spécifique aux associations qui comportent, par nécessité, un nombre élevé d'adhérents. Cette subvention viendrait compenser au minimum le montant de la réduction tarifaire que nous appliquons depuis toujours en faveur de cheminots et de leur famille et que nous pourrions dès lors augmenter. *Pour l'UAICD, actuellement 8 € par élève et par trimestre.*

2. L'utilisation des cartes d'adhérents apparaît aujourd'hui peu indispensable. Le suivi de leur remise, de celle des vignettes annuelles et de leur mise à jour s'avère impossible avec un nombre élevé d'adhérents. Au besoin, les cartes et vignettes pourraient être délivrées à la demande des associations, uniquement aux personnes qui apportent leur contribution effective au déroulement des activités. Ce qui est gérable.



À noter que, lors des manifestations, tous les élèves et les personnes qui les encadrent sont munies d'un badge Ce repérage est devenu indispensable dans le cadre des nouvelles mesures de sécurité.

### **Information concernant les associations agréées " de jeunesse et d'éducation populaire"**

Les agréments obtenus avant 2002 sont devenus caduques car des dispositions nouvelles doivent être désormais obligatoirement incluses dans nos statuts.

Leur renouvellement nécessite la présentation d'un dossier auquel sont joints un certain nombre de documents dont la liste est consultable via le lien ci-dessous :

<http://www.associations.gouv.fr/agrementEP.html>

Ce dossier ainsi constitué est à adresser à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population "DDCSPP" du département. L'agrément est prononcé par arrêté préfectoral après avis du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

## *Intervention de Colette Finet Maire de Longueau*

Chers amis,

C'est à la foi un honneur pour moi et un grand plaisir de vous avoir accueilli à la Mairie de Longueau.

Comme l'a indiqué Monsieur le Président dans son mot d'ouverture, Longueau est une ville cheminote depuis très longtemps et nous y tenons beaucoup. Je suis moi-même fille de cheminot et c'est avec beaucoup d'émotion que j'accueille une association telle que le comité UAICF Nord.

Vos travaux m'ont appris beaucoup de chose que je ne connaissais pas autant dans le détail, en particulier la richesse des activités que vous menez ici et là dans vos différentes villes et vos différents clubs et c'est formidable de garder une activité culturelle aussi importante au sein des cheminots.

J'ai entendu une phrase tout à l'heure et je me permets de la reprendre à mon compte, c'est que votre avenir dépend de l'avenir des cheminots actuels et de l'avenir de la SNCF obligatoirement. Et sur ce terrain-là, je voudrais dire que nous avons une grande bataille à mener ensemble pour garder le vivier de cheminots que nous avons, du point de vue de l'emploi d'abord et aussi sauvegarder le service public de la SNCF.

Je suis d'accord avec celles et ceux qui pensent qu'il n'est pas parfait, qu'il y a des modifications à faire, « quand on ne bouge pas, quand on n'avance pas, on recule », c'est une formule que j'aime bien. Il y a sans doute des modifications à faire dans la structure SNCF telle qu'elle est aujourd'hui mais je reste convaincue qu'il ne faut surtout pas donner la SNCF au privé et la livrer à la concurrence. Il faut donc se battre ensemble pour garder notre service public de la SNCF.

C'est un enjeu de taille que nous avons aujourd'hui à relever car, après la SNCF, ce sera au tour de l'hôpital puis de l'éducation nationale qui risquent de ne plus être des services publics. Nous voyons bien que la façon de faire est toujours la même, à savoir, créer en amont, des situations qui ne marchent pas pour aller plus facilement vers le privé.

Il faut donc continuer à se battre ensemble car si on baisse les bras pour les cheminots, on baissera les bras forcément pour les autres services publics tels que la santé, qui est très importante. Je le dis d'autant plus que je sais, qu'aujourd'hui, votre sort en dépend. Vous vous adapterez certes à d'autres structures ferroviaires mais il faut faire en sorte qu'il y ait un grand service SNCF pour qu'il ait une grande UAICF.

En tout cas, j'ai trouvé cette matinée de travail très intéressante. Bien évidemment, je connaissais déjà beaucoup de chose grâce à mon ami Jean-Claude Boulet, avec qui nous travaillons souvent ensemble sur la fête du rail qui se tient tous les trois ans à Longueau. La prochaine se tiendra en 2019.

Merci à vous toutes et à vous tous. Et j'étais très heureuse d'avoir été parmi vous aujourd'hui sachez-le !

## *Intervention de Ghislain Heinen Président général de l'UAICF*

Madame le Maire de Longueau,

Mesdames, Messieurs, chères adhérentes, chers adhérents des associations du comité Nord,

J'ai toujours grand plaisir à participer à votre assemblée générale.

Comme l'ensemble des comités, vous savez allier travail et convivialité. Travail, parce que c'est le moment de faire le point sur les actions qui ont été menées tout au long d'une année. Convivialité parce qu'il ne faut pas oublier, même si votre investissement est considérable, que vous êtes avant tout des bénévoles.

Pour fêter l'anniversaire des 80 ans de l'UAICF, en plus d'un logo créé spécialement pour l'occasion, nous organisons deux événements d'envergure au théâtre Traversière.

Tout d'abord un colloque, sur une matinée, le 28 septembre sur les thèmes « Qu'est-ce que la culture ? Qu'est-ce que la culture cheminote ? Qu'est que la culture à l'UAICF ? ». Cet événement est à destination des élus du CE et du CCGPF, il sera ouvert aux associations UAICF.

Autre point important, celui de la communication, vous avez de bons outils et des personnes compétentes qui œuvrent au sein de votre commission régionale communication et j'y associe le professionnalisme de la secrétaire administrative du comité en la matière.

Pour qu'un support de communication soit des plus efficaces, il nous faut l'utiliser comme un moyen d'entrer en contact avec les cheminots, car rien ne remplace la relation en direct pour promouvoir nos activités.

Les manifestations sont aussi l'occasion de nous faire connaître et d'être identifié, alors n'hésitez pas à montrer les couleurs de l'UAICF.

Depuis maintenant deux années nous proposons des ateliers d'initiations culturelles au CCGPF. L'expérience ayant été concluante pour les deux centres de vacances pilotes (St Mandrier et Samoëns). Les ateliers seront proposés dans l'ensemble des centres si la logistique le permet.

D'autres événements

Notre participation à la Fête de l'Enfance de 7 CE de l'IDF sous forme d'atelier et de démonstration. Quatre associations du comité Nord seront présentes : l'Association Artistique des Chemin de Fer Français, le Ciné-Photo club de Paris Nord, l'École de musique Georges Fornet, et l'Association ternoise de modélisme ferroviaire au quelle s'ajouteront des modélistes de la région pour tenir des ateliers.

Des partenariats cette année avec :

- ICF La Sablière, deux journées culturelles en juin dans les 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements de Paris le 3 juin participation de l'AACFF.
- Le CE Maintenance et Travaux pour un concours photographique réservé aux agents de son périmètre.
- La Mutuelle ENTRAIN pour leur concours photographique sur Smartphone ouvert à tous les cheminots actifs et retraités et leurs familles.

Il m'est souvent remonté le fait que lors des manifestations de l'UAICF, le nombre de visiteurs ou et de spectateurs, n'est pas du niveau que nous sommes en droit d'attendre au vu de la qualité des prestations présentées. Je voudrai vous soumettre une proposition, celle de demander à chaque adhérent de l'UAICF d'aller, au moins une fois par an, à un événement d'une autre discipline que celle qu'il pratique. Et s'il invite une personne de sa connaissance pour l'y accompagner cela n'en sera que plus bénéfique. Voilà l'idée est lancée.

Depuis la création de notre Union ce sont des femmes et des hommes, comme vous, qui ont permis à l'UAICF de maintenir, de promouvoir et de développer les activités culturelles pour la famille des cheminots, mais aussi, au-delà.

Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui profitent et qui ont profité par votre engagement au service de vos associations et de vos disciplines depuis maintenant 80 ans.

Soyez-en remerciés

Merci de votre attention.